



NOTE D'INFORMATION

2ème Examen Périodique Universel du Burkina Faso (22 avril 2013)

EPU précédent du Burkina Faso le: 9 décembre 2008 (3ème session de l'EPU)

16ème session de l'EPU – Conseil des Droits de l'Homme

Résumé des points soulevés et liés aux enfants

Troika: Bénin, Indonésie, Irlande

I- Points relatifs à la justice des mineurs et aux droits des enfants en général

1. Point n°1: Peine de mort, Conditions de détention & Code des enfants

Délégations	Recommandations	Réponses du Burkina Faso
Royaume-Uni, Uruguay, Australie, Belgique, Bénin, Brésil, Burundi, Djibouti, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Kazakhstan, Montenegro, Nouvelle-Zélande, Slovaquie, Espagne, Suisse, Togo, Turquie	Les Etats reconnaissent le moratoire depuis 1988 sur la peine de mort et recommandent son abolition <i>de jure</i> , avec la ratification du 2 nd Protocole Facultatif du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques	Un projet de loi avait été élaboré il y a 2 ou 3 ans mais il n'avait pas été voté par l'Assemblée. L'opinion nationale n'est actuellement pas très favorable à l'abolition de la peine de mort en raison de graves violations des droits de l'Homme et du regain d'incivisme et de banditisme au Burkina Faso. Le contexte actuel n'est donc pas favorable à un plaidoyer contre la peine de mort, mais une stratégie est mise en place pour sensibiliser les chefs religieux, la population, les parlementaires, les organes étatiques et la société civile pour aller dans ce sens et présenter un nouveau projet de loi
Belgique	Mettre le code pénal en conformité avec la charte sur les droits de l'enfant qui interdit la peine de mort des mineurs	<i>*non mentionné*</i>
Etats-Unis, Egypte, Mexique, Turquie	Inquiet au sujet de la détention arbitraire des mineurs et de leur maltraitance en détention, les délégations recommandent que le système de détention des mineurs s'occupe de résoudre les insuffisances dans ce domaine et soit en conformité avec les standards internationaux.	Le Burkina Faso est conscient du surpeuplement dans les maisons d'arrêt. Il a mis en place un comité pour réfléchir aux solutions à apporter. Une stratégie ou un plan d'action sera mis en oeuvre. Les conditions ne sont pas évidentes pour les détenus, une réflexion est menée sur ce sujet.
Turquie	Créer des établissements séparés pour les enfants en détention	<i>*non mentionné*</i>
Australie, Autriche, Canada, Danemark, Ethiopie, France, Mexique, Thaïlande	Enquêter sur les allégations de torture, mauvais traitements et arrestations arbitraires par les forces de l'ordre. Améliorer les conditions de détention et l'accès des détenus aux soins et à un procès juste et équitable. Garantir les	Il n'y a pas actuellement de cas d'arrestations arbitraires ou de torture. Il y a des formations en droits de l'Homme et sur la Convention contre la torture au profit des forces de sécurité et gardes de la sécurité pénitentiaire. Il y a des

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembe, Case postale 88 ♦ CH-1211 Genève 20 ♦ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ♦ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org



	droits des prisonniers et leur réhabilitation sociale	visiteurs agréés qui visent les prisons régulièrement (elles sont ouvertes à la société civile). Tous les cas de violence par les forces de l'ordre peuvent faire l'objet de plaintes et les affaires seront jugées et les coupables condamnés.
Thaïlande	Implémenter les principes de l'ONU sur le traitement des femmes détenues et les mesures de détention, et leur fournir un traitement adéquat en conformité avec les règles de Bangkok	<i>*non mentionné*</i>
Brésil, Chili, Irlande, Liechtenstein, République de Moldova, Etat de Palestine, Togo	Promouvoir de nouvelles consultations pour assurer l'adoption d'un code de protection de l'enfant en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant	<i>*non mentionné*</i>
Slovaquie	Ratifier le 3e Protocole Facultatif de la Convention sur les Droits de l'Enfant, sur une procédure de communication	<i>*non mentionné*</i>

2. Point n°2 : Traite & Travail des enfants

Délégations	Recommandations	Réponses du Burkina Faso
Australie, Biélorussie, Belgique, Chypre, Ghana, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nigeria, Philippines, République de Moldova, Singapour, Thaïlande	Prendre des mesures pour prévenir l'exploitation, la traite et l'enlèvement des enfants	Un comité national de vigilance et de surveillance a été mis en place par un décret de 2009 pour lutter contre la traite des personnes et pratiques assimilées, ainsi que pour la répression de ceux allant à l'encontre du décret.
Thaïlande	Assurer la réintégration à l'école des enfants victimes d'exploitation et prévenir toute re-victimisation	<i>*non mentionné*</i>
Belgique	Phénomène croissant des enfants des rues. Mettre en place un plan d'action national	<i>*non mentionné*</i>
Etats-Unis, Uruguay, Hongrie, Suisse	Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail et leur fournir les ressources suffisantes et la formation adéquate pour assurer l'implémentation de la loi sur le travail des enfants	Depuis 2012, l'accès aux mines est interdit aux enfants. Une étude nationale est menée pour trouver une solution durable au travail des enfants. Un plan d'action national a aussi été mis en place pour combattre les pires formes de travail des enfants, en 2012
Autriche, Brésil, Chypre, Pays-Bas, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie	Interdire le travail des enfants, mettre en place une politique d'âge minimum requis et informer les familles concernées	Au niveau des sites aurifères, à partir de 2012 il y a obligation pour les détenteurs d'un permis d'exploiter d'interdire aux enfants l'accès des sites dont ils sont responsables. En 2013, il y a eu le retrait et la prise en charge d'au moins 20 000 enfants des sites aurifères. Renforcement également des capacités économiques



		<p>des familles, pour retenir les enfants dans leur famille. Pour les enfants travailleurs domestiques, des campagnes de sensibilisation pour le respect des droits de l'enfant ont été menées avec l'ONG Terre des Hommes. Un décret de 2010 fixe les conditions de travail des gens de maison. Pour les enfants travaillant dans les champs de coton, une étude a été réalisée en 2012 dont les résultats sont évalués en ce moment afin de prendre des mesures à l'avenir.</p>
--	--	---

3. Point n°3: Châtiment corporel, Mariage forcé & Mutilation génitale féminine

Délégations	Recommandations	Réponses du Burkina Faso
Liechtenstein, Tunisie	Interdire le châtiment corporel des enfants à la maison et dans tous les centres d'accueil. Prévoir également les moyens d'enquêter et de poursuivre les coupables.	Le châtiment corporel des enfants est interdit par le code de la famille et le code pénal. La population peut aussi dénoncer des abus et violences au moyen d'un numéro vert. Le châtiment corporel est interdit même à la maison, mais c'est un phénomène délicat car tant que la faute n'est pas dénoncée il est difficile d'agir. Quand le cas est dénoncé, les personnes sont punies par la loi. Il faut donc poursuivre la sensibilisation et l'information de la population pour demander de dénoncer les violations graves des droits de l'enfant.
Uruguay, Arménie, Canada, Allemagne, Guatemala, Hongrie, Suisse	Interdire les mariages forcés qui sont particulièrement nuisibles aux enfants. Fixer l'âge du mariage pour les filles et garçons à 18 ans	<i>*non mentionné*</i>
Burundi, Canada, Cap-Vert, République Démocratique du Congo, Danemark, Finlande, France, Gabon, Allemagne, Guatemala, Monténégro, Pays-Bas, Espagne	Continuer les efforts pour éliminer la pratique des mutilations génitales féminines (MGF), surtout dans les zones rurales.	Plan d'action national 2009-2013 "Tolérance zéro" concernant les MGF. Le Burkina Faso continue la sensibilisation de la population par le biais d'un Comité national de lutte contre l'excision. Ce n'est pas seulement une question esthétique mais aussi une question de santé publique. Le gouvernement commande des études pour étudier les poches de résistance au changement et recadrer sa stratégie. Les violences faites aux filles sont des phénomènes sociaux. Il est donc difficile de demander au peuple un changement de mentalité soudain, il faut du temps mais des progrès sont faits. Par la sensibilisation, l'information et l'éducation, le Burkina Faso y arrivera.



4. Point n°4: Education

Délégations	Recommandations	Réponses du Burkina Faso
Arménie, Cuba, Malaisie, Sénégal, Sri Lanka, Etat de Palestine	Continuer les efforts pour améliorer l'éducation de tous les enfants et assurer l'enseignement primaire gratuit.	Suppression des frais de scolarité, création de cantines scolaires, droit aux manuels et fournitures scolaires
Arménie, Gabon, Arabie Saoudite, Etat de Palestine, Turquie	Assurer l'accès des femmes et filles à l'éducation	Sensibilisation de la population sur l'éducation des jeunes filles. Gratuité des frais scolaires et fournitures pour les filles. La tendance semble s'inverser, il ne faut donc pas oublier d'envoyer aussi les garçons à l'école. Il y a une stratégie d'accélération de l'éducation des filles, de la petite enfance à l'université. On pense aller du taux actuel de 8% d'alphabétisation à 60% d'ici 2015. Formations communautaires pour soutenir les jeunes filles en difficultés. Celles-ci sont hébergées et restaurées pour leur faciliter l'apprentissage et l'insertion dans le milieu professionnel
République Démocratique du Congo	Améliorer la politique pour combattre l'illettrisme afin de renverser la tendance actuelle	
Angola, République Démocratique du Congo, Ethiopie, Malaisie, Maroc	Continuer sa politique pour l'éducation aux droits de l'Homme dans les écoles. Introduire les droits de l'Homme dans les programmes scolaires et ce à partir du primaire	Introduction de l'éducation aux droits de l'Homme dans les systèmes d'éducation formels et informels, dans les programmes officiels. Formations des formateurs et encadreurs pédagogiques chargés plus tard de la formation des enseignants. Ils vont procéder à une expérimentation dans deux régions d'abord, puis d'ici 2014 ou plus tard l'éducation des droits de l'Homme dans les systèmes éducatifs devrait être généralisée.
Argentine, Egypte, Gabon, Arabie Saoudite	Prendre les mesures nécessaires pour combattre la discrimination contre les personnes handicapées et renforcer les services pour les enfants handicapés afin d'assurer leur inclusion et éducation.	<i>*non mentionné*</i>

5. Point n°5: Enregistrement des naissances & Santé

Délégations	Recommandations	Réponses du Burkina Faso
Uruguay, Autriche, Ethiopie, Turquie	Assurer l'enregistrement gratuit de toutes les naissances sur le registre civil, y compris dans les zones rurales.	Prise de conscience de l'importance de l'enregistrement des naissances dans la vie d'un individu et le développement d'un pays. Elaboration récente d'un plan d'action et plaidoyer pour la mobilisation des ressources par le Ministère des droits de l'Homme. Il n'y a pas de statistiques fiables, il est donc difficile d'établir la ligne pénale pour le casier judiciaire en l'absence de statistiques fiables. Cette nouvelle politique permettra de pallier à ces difficultés.



Cuba, Sénégal	Continuer les efforts pour améliorer l'accès aux soins des enfants	Vaccination gratuite pour tous les enfants de zéro à 5 ans. Prise en charge du paludisme grave chez les enfants. Lancement également de l'assurance maladie universelle.
Nouvelle-Zélande	Etendre les programmes pour délivrer aux femmes et jeunes filles des services sur la santé génésique et sexuelle	<i>*non mentionné*</i>

II- Autres points d'intérêt ayant eu un retour positif des Etats présents à l'examen :

- La création d'un Ministère des Droits de l'Homme et d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme
- Engagement du Burkina Faso pour augmenter le niveau de présence des enfants à l'école, le nombre d'enseignants et d'écoles publiques et privées
- Ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (en 2010)
- Ratification de la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (en 2012)
- Efforts pour combattre la mortalité infantile et assurer une meilleure couverture santé des enfants

III- Adoption du rapport : recommandations acceptées par le Burkina Faso

-
-
-
-